

Empaqueter les enfants dans des draps trempés, sorte de camisole glacée. Tel est le traitement du « packing », utilisé sur les enfants et adultes atteints d'autisme par quelques 300 hôpitaux français et structures médicalisées, sans protocole, sans évaluation ni résultat. Comment, en 2009, la France peut-elle rester de marbre face à cette pratique relevant de traitement dégradant et inhumain, scandalisant les professionnels étrangers et écoeurant les associations d'usagers et les familles ?

<SIGNEZ LE MORATOIRE>

(http://www.leapoursamy.com/PETITION_MORATOIRE/petition/firma.asp)

Pour rappel ...

Le 2 avril 2009, à l'occasion de la 2ème journée mondiale de sensibilisation à l'autisme, Léa pour Samy dénonçait le packing et déposait une demande de moratoire contre le packing auprès du Ministère de la Santé.

Tant le Ministère de la Santé que le Secrétariat d'Etat à la Solidarité ont pris des décisions que nous ne pouvons que saluer.

Mme LETARD – Secrétaire d'Etat à la Solidarité – le 11 juin 2009 au Sénat

« Le packing n'a pas fait à ce jour l'objet d'une validation scientifique et c'est précisément pour l'évaluer qu'une étude dans le cadre du programme hospitalier de recherche clinique (PHRC) est actuellement en cours. Qui dit protocole de recherche dit respect d'un certain nombre de règles : information précise des parents et accord exprès de ceux-ci. Et le recours à cette technique devrait rester limité à ce protocole, tant que l'évaluation de ses bénéfices et de ses risques n'aura pas été achevée. L'absence d'accord formel des parents peut légitimement donner lieu à un signalement, en vue d'une enquête DDASS, et même à un signalement judiciaire, en cas de soupçon de maltraitance (...). Des instructions vont également être données aux DDASS en vue d'une vigilance particulière à ce type de pratiques en établissements médico-sociaux où cette méthode n'a pas à être employée »




Mme BACHELOT – Ministre de la Santé – courrier du 9 juin 2009 à Léa pour Samy

« Une enquête menée auprès des régions et des experts a révélé que la méthode est quelquefois utilisée hors de ce protocole de recherche clinique pour une minorité d'enfants », elle a demandé à la Direction Générale de la Santé de « saisir la commission spécialisée sécurité des patients du Haut Conseil de la Santé Publique ». Cette saisine sera complétée par une expertise juridique.





Aujourd'hui, nous constatons qu'un nombre croissant de psychiatres d'obédience psychanalytique se rapprochent pour exiger la continuité de ce traitement, la prise en charge des enfants atteints d'autisme par la psychiatrie. Ils vont jusqu'à remettre en cause le rôle des parents et des associations d'usagers.

C'est dans cette optique que nous avons décidé de mettre en place un réel plan d'action pour atteindre nos objectifs.

Vous pouvez agir ...

-  Signez le moratoire contre le packing
-  Envoyer la lettre modèle au Ministère de la santé
-  Veillez sur les écrits et comportements des psychanalystes via internet et nous alerter pour que nous puissions agir.

En savoir plus ...

-  Prendre connaissance de tous les échanges avec les Ministères
(http://www.leapoursamy.com/rubrique_.asp?r=860)
-  Prendre connaissance des soutiens des scientifiques et psychiatres
(http://www.leapoursamy.com/rubrique_.asp?r=855)
-  Prendre connaissance des positions des promoteurs du packing.
(http://www.leapoursamy.com/rubrique_.asp?r=859)
-  Prendre connaissance des articles de presse
(http://www.leapoursamy.com/rubrique_.asp?r=861)

Association Léa pour Samy
51 rue Léon Frot 75011 Paris
Tel : 01.47.00.47.83 - Fax : 01.43.73.64.49
leapoursamy@wanadoo.fr - www.leapoursamy.com